

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service
Eau, Environnement, Forêt

Affaire suivie par :
Claire CHAMBRON
Tél : 02.96.62.47.05
claire.chambron@cotes-
darmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le - 4 JUN 2014

N O T E

de présentation du projet d'arrêté réglementant
la navigation sur l'étang de Jugon-les-lacs

OBJET : projet d'arrêté réglementant la navigation sur l'étang de Jugon-les-lacs situé sur la rivière de l'Arguenon

L'étang de Jugon-les-lacs, situé sur la rivière de l'Arguenon, sur les communes de Jugon-les-lacs, Dolo et Saint-Maudez est utilisé pour la pêche de loisir et la pratique d'activités nautiques tels la pêche, la voile, le canoë et l'aviron.

La navigation des bateaux à moteur thermique est interdite sur le plan d'eau sauf pour les embarcations chargées d'assurer la police, la sécurité de la base nautique et l'entretien des ouvrages.

Les embarcations à moteur électrique sont autorisées sous réserve d'utiliser des batteries étanches, fixées de manière sécurisée à la coque.

Les dispositions du projet de présent arrêté, portant règlement particulier de navigation conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 juin 2013 portant règlement général de police (RGP), entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le projet d'arrêté préfectoral décrit les prescriptions applicables à la navigation, délimite les secteurs autorisés afin d'éviter toute atteinte aux zones de frayères.

En application de la loi 2012-1460 du 27 décembre 2012 concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté doit être mis en consultation par voie électronique.

A cet effet, il est consultable sur le site internet de la préfecture pour une durée de 21 jours, à compter du 4 juin 2014.

Le public peut faire valoir ses observations soit à l'aide du formulaire présent sur la page "consultations en cours" du site internet de la préfecture, soit à l'adresse postale suivante : direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor - Service eau, environnement, forêt - à l'attention de Madame Claire CHAMBRON - 1 rue du Parc - CS 52256 - 22022 Saint-Brieuc Cedex.

P/Le directeur départemental
des territoires et de la mer
et par subdélégation,
Le chef du service eau,
environnement, forêt,

Bernard DIDIER